

L'expansion des programmes de migration temporaire dans un contexte de mondialisation néolibérale

Compte-rendu de la journée de réflexion du 15 décembre 2011
tenue dans le cadre de la Journée internationale des migrants

par Joëlle Boily, agente d'éducation au CISO

Suite à la commission populaire d'enquête qui s'est tenue en décembre 2010 sur les conditions de travail et de vie des migrants temporaires au Canada, plus de 80 personnes se sont réunies le 15 décembre dernier afin d'approfondir la question. L'objectif de cette rencontre était de mieux comprendre de quelle façon les enjeux de la migration temporaire au Canada sont liés au contexte global de la mondialisation néolibérale et d'explorer les pistes d'action syndicales à ce sujet.

Les programmes de migration temporaire au Canada

Le Canada, terre d'accueil depuis des générations, modifie progressivement sa politique d'immigration. En effet, pour la première fois en 2010, le pays a reçu davantage de travailleurs temporaires que d'immigrants permanents.

D'entrée de jeu, il faut rappeler qu'il existe trois programmes de migration temporaire actuellement en vigueur au Canada : le Programme des aides familiales résidentes (PFAR), le Programme pour les travailleurs agricoles saisonniers (PTAS) et le Programme pour les travailleurs étrangers temporaires peu spécialisés (PTET-PS). Ces trois programmes permettent l'embauche de personnes étrangères sur une base temporaire.

Les droits des migrants temporaires : le paradoxe juridique

Une des problématiques qui fut explicitement dénoncée au cours de la journée est celle de la méconnaissance de leurs droits par les travailleuses et travailleurs migrants. La mise en place d'un système d'information et d'accompagnement des arrivants, bien que nécessaire, ne peut à elle seule assurer le respect de leurs droits.

Deux obstacles majeurs se dressent en travers de cette reconnaissance : la quasi-impossibilité pour les travailleuses et travailleurs migrants de faire valoir leurs droits sans risquer de subir des pressions indues, d'être menacés et même renvoyés dans leur pays d'origine, de même que l'inadéquation des instruments législatifs avec les réalités ouvrières.

Sid Ahmed Soussi, professeur au département de sociologie de l'UQAM, nous a expliqué que le droit du travail en vigueur au Canada a été conçu pour régir les activités de type industriel. Avec la mondialisation néolibérale, le monde du travail s'est beaucoup modifié et on assiste maintenant à une division internationale du travail, caractérisée par le pouvoir accru des entreprises transnationales. La mondialisation a également augmenté les flux migratoires de personnes en quête d'un pécule. Parallèlement, l'architecture juridique canadienne elle, n'a pas bougé d'un iota. Le changement législatif s'est plutôt déroulé à l'échelle internationale par

l'adoption de conventions internationales sur le travail migrant et le travail domestique, conventions que le Canada n'a pas ratifiées.

Le cas des Philippines

Le révérend Shaun Fryday, de l'Église Unie, et monsieur Sid de Guzman, de l'association Migrante Canada, ont dépeint un tableau alarmant de la situation des travailleuses et travailleurs philippins, qui permet de comprendre mieux les raisons qui poussent les gens de ce pays à migrer pour gagner leur vie. Les Philippines sont un pays riche en ressources naturelles, mais sa population vit dans la pauvreté, le chômage et la faim. Dans ce contexte, on peut dire que les Philippines se sont spécialisées dans l'exportation de la main-d'œuvre bon marché, ce qui permet d'enregistrer d'importants revenus grâce aux transferts de fonds effectués par les travailleuses et travailleurs philippins à l'étranger.

Par ailleurs, les activités des compagnies étrangères, notamment dans le secteur extractif, ont été identifiées comme ayant de lourdes conséquences sur la vie des communautés, tant au plan social qu'environnemental. À ce titre, les compagnies minières canadiennes sont loin de faire bonne figure.

Le rôle des agences de recrutement

Afin de se trouver un employeur au Canada, les travailleuses et travailleurs migrants ont souvent recours à des intermédiaires. Me Émilie Giroux-Gareau, avocate et doctorante en droit à l'Université de Montréal, a bien démontré le rôle central que jouent ces agences de recrutement dans le parcours de la main d'œuvre migrante temporaire. Certains entremetteurs profitent de la vulnérabilité de leurs clients pour leur extorquer de l'argent. Quelques-uns vont même jusqu'à leur promettre des emplois qui n'existent pas. Ainsi, une fois en terre canadienne, les migrants se trouvent dépourvus de ressource et incapables de travailler légalement. Il est extrêmement difficile de prendre un recours contre ces agences puisque certaines sont des fictions juridiques qui disparaissent après quelques jours.

Les pistes d'action syndicale

Monique Côté (FTQ) et Jean Lortie (CSN) ont présenté les défis qu'engendre la présence des travailleuses et travailleurs migrants dans le milieu syndical. En premier lieu, il apparaît nécessaire de sensibiliser la population et les syndicats à la présence et aux conditions de vie de ces personnes. De plus, les Philippins, Mexicains, Guatémaltèques et autres migrants qui arrivent en terre québécoise ont souvent une perception différente du rôle et des pouvoirs d'un syndicat. À cela s'ajoute souvent la barrière linguistique, la méconnaissance des protections législatives disponibles, l'isolement et la peur constante d'être déportés. Autant d'éléments avec lesquels les syndicats doivent conjuguer pour offrir une représentation et une protection adéquate à ces travailleuses et travailleurs.

Il a été proposé de mettre fin à la privatisation du recrutement des travailleuses et travailleurs migrants qui les entraîne souvent dans l'illégalité. Il faut plutôt favoriser l'intégration de ces personnes comme citoyennes de notre pays et non comme main-d'œuvre jetable.

Plus globalement, il est nécessaire de lutter pour faire augmenter et standardiser les conditions de travail dans toutes les sphères d'emploi. Il n'y a pas de réelle pénurie de main-d'œuvre non spécialisée au Canada. On se rabat sur des travailleuses et des travailleurs étrangers pour occuper les emplois dont les conditions rebutent les Canadiennes et Canadiens. Une diminution des normes de travail pour eux est une perte pour tous.

La solidarité : un contrepoids nécessaire

L'importance de la solidarité entre organisations syndicales et de la société civile, ici comme ailleurs, a été mise de l'avant lors de la journée. Une grande réussite a d'ailleurs été illustrée par Margo Legault, coordonnatrice de l'Association des aides familiales du Québec (AAFQ), avec la présentation de la démarche ayant mené à l'adoption par l'Organisation internationale du Travail (OIT) de la *Convention concernant le travail décent pour les travailleuses et travailleurs domestiques*, en juin 2011.

Il appartient maintenant aux mouvements sociaux de renverser le courant actuel en pressant nos gouvernements à adopter des politiques de justice sociale plutôt que de faire des arrangements de nature économique. C'est par une alliance resserrée des mouvements sociaux et des syndicats de tous horizons que nous obtiendrons l'égalité de traitement de toutes les travailleuses et travailleurs, indépendamment de leurs origines ou de leur lieu d'appartenance.

Un message clair doit être véhiculé sur la place publique : nous ne souhaitons pas renforcer notre économie par l'asservissement des travailleuses et travailleurs étrangers. Le Canada doit ratifier et appliquer les traités que la communauté internationale a définis comme garants des droits fondamentaux devant être reconnus à chaque être humain.

Cette journée a été organisée par le Front de défense des non-syndiqué-E-s - en collaboration avec le Centre justice et foi, le Comité d'action contre la traite humaine interne et internationale (CATHII), le Centre international de solidarité ouvrière (CISO), le Centre des travailleuses et travailleurs immigrants (CTI), le Conseil central du Montréal métropolitain-CSN, la Fédération des travailleuses et travailleurs du Québec (FTQ) et le REDTAC-(im)migration.